

La lettre N° 32 d'INFOS



aux sections CGT Finances Publiques

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.frh dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Montreuil, le 3 MAI 2013

éditorial

Audition du 23 avril 2013 à la commission des affaires étrangères de l'assemblée nationale

à la une...  **ACTIONS**

INFOS À LA UNE

- Capn C des 23,24 et 25 avril 2013 : mouvement de mutations au 1er septembre filière fiscale la déclaration liminaire .
- Communiqué de l'UGFF CGT : soutien total au syndicat de la magistrature.
- 1er mai à Paris : rendez-vous Finances CGT à 15h au pied des marches de l'opéra bastille.
- Un 1er Mai de solidarité et d'exigences ! Carte des manifestations
- Reclassement de B en A
- Compte rendu Solidaires- CGT- FO audience du 25 avril 2013 avec la DG sur RIALTO Investigations.
- Lettre de thierry LEPAON secrétaire général de la CGT au président de la République.
- Évolution du pouvoir d'achat du point d'indice net majoré (mars 2013)
- Plan de Qualification Ministériel : la fin du suspens
- 1er MAI 2013 : sous le signe de la lutte contre l'austérité, pour l'emploi et le progrès social

Dates à retenir

- 16 mai 2013 : Commission Exécutive de l'UGFF
- 23 mai 2013 : Commission exécutive nationale

COMPTE-RENDUS CAP

- Capn C des 23,24 et 25 avril 2013 : mouvement de mutations au 1er septembre filière fiscale la déclaration liminaire.
- Capn B des 7 et 8 mars 2013 : affectations hors métropole compte rendu.
- Cap de liste d'aptitude de B en A année 2013 Déclaration liminaire et compte rendu.

La CGT Finances Publiques a été auditionnée le 23 avril 2013 par la Commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale par la mission d'information sur la lutte contre les paradis fiscaux . La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de Hélène GUERRA et Bruno MONZIOLS. Nous avons été reçus par Monsieur Alain BOCQUET, Monsieur DUPONT- AIGNAN (excusé) rapporteurs de cette commission assisté de Monsieur Vincent TOCANNE conseiller.

A cette occasion nous avons remis le texte qui suit pour présenter nos revendications sur ce sujet en matière de fiscalité des entreprises qui reprend l'essentiel de nos interventions.

Afin d'élargir le débat au delà des paradis fiscaux, nous avons également abordé oralement quelques difficultés rencontrées dans la législation française au travers :

- ▶ de la fiscalité du patrimoine : ISF, évaluations des biens et des titres non-côtés, SCI, qualification des biens professionnels, absence de déclaration en deçà du seuil de 2,7 M€ ;
- ▶ de l'impôt sur le revenu avec la notion de bénéficiaire mondial et ses limites en terme de moyen de contrôle de la permissivité du régime de l'intégration fiscale et des crédits d'impôts divers dont la vérification et de l'éligibilité dépend d'autres ministères ;
- ▶ des problèmes de recouvrement suite à contrôle fiscal,
- ▶ Les marchés sont souvent dépendants de la corruption privée et publique, de pots de vin, de versements de commissions occultes via les paradis fiscaux. Chacun sait que l'évasion fiscale de capitaux s'effectue également à la frontière de la légalité : l'optimisation fiscale. Il est bien évident **en théorie**, que la fiscalité internationale peut jouer un rôle de régulateur et aussi d'assainissement du capitalisme financier.
- ▶ Suite aux décisions du G 20 de Pittsburgh de 2009, le forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales a publié son rapport le 12 septembre 2011 lequel se félicite de l'avancée de l'application des normes OCDE. A cet égard, le rapport de l'OCDE « **Lutter contre l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices** » de février 2013 est un premier pas.

Cependant, il y a loin de la coupe aux lèvres. Trop d'États ne participent pas au Forum ; les accords bilatéraux entre paradis fiscaux sont considérés comme valides ; la législation antitrusts (les trusts protègent les prête-noms des détenteurs réels des actifs) est dans les limbes ; il n'y a pas de contrôle mutuel des engagements, et on y parle dans le meilleur des cas que des personnes physiques. Rien sur les groupes transnationaux, qui



déplacent leurs bénéfices où bon leur semble, au gré de l'attractivité fiscale et sociale. Dans l'espace européen, le Liechtenstein, le Royaume Uni, le Luxembourg sont loin du compte. L'opacité des comptes à la City de Londres n'est pas une légende.

- ▶ La législation sur les renseignements bancaires doit être renforcée selon le Forum Mondial qui avait relevé en 2009 que « *les banques jouaient un rôle significatif dans le développement des stratégies fiscales pour les grandes multinationales et les personnes à très hauts revenus* ». Au motif de la confidentialité et de la protection de la personne privée, l'industrie financière pilotée par les grandes fortunes mondiales défend le secret bancaire qui n'a d'autre fonction que d'empêcher l'action administrative. Le secret bancaire dissimule les circuits de l'évasion fiscale, et protège les détenteurs réels des actifs. **La levée du secret bancaire est donc impérative.** Faute de quoi il est illusoire d'affirmer que « *les paradis fiscaux c'est terminé* ».
- ▶ Selon CCFD-Terre solidaire, il suffirait de fermer les paradis fiscaux 87 jours par an pour éliminer la faim dans le monde soit 30Mds €.
- ▶ Que pouvait-on attendre du G 20 de Cannes sous présidence française ? L'objectif d'« un socle mondial de protection sociale » intégrant les droits sociaux et du travail pouvait idéalement enclencher le cycle vertueux de droits universels pour les travailleurs salariés. Malheureusement le risque est grand de voir les politiques budgétaires d'austérité et de régression sociale à l'œuvre dans l'Union européenne devenir la norme universelle. Pour la CGT Finances Publiques, il est nécessaire d'astreindre les entreprises notamment transnationales à la conditionnalité sociale et environnementale.

Le sujet est abordé sur 4 points

1. La question de l'évaluation de la fraude fiscale dont ... l'évasion fiscale des capitaux est un élément majeur

- ✓ les délocalisations des assiettes fiscales sont plus faciles quand elles sont mobiles : en clair il s'agit des distributions de dividendes, des bénéfices des entreprises transnationales.

Depuis le rapport du Conseil des Prélèvements Obligatoires de 2007, qui évaluait avec des réserves, la fraude fiscale et sociale entre 29 et 40 Mds €, on attendait d'autres études. La seule fraude fiscale était estimée entre 20 et 25 Mds €.

- ✓ L'économie informelle est estimée entre 3 et 2 % du PIB en Belgique et la fraude fiscale entre 5 et 6% du PIB ; Ecofin considère qu'en Europe la fraude se situe entre 2 et 2,5 % du PIB.

- ✓ Le parlement européen évalue la perte autour de 200 à 250 Mds € par an pour les Etats.

Pour la seule TVA les montants se situeraient entre 60 et 100 Mds € et les bases s'érodent à cause de l'économie informelle. Le rapport de mars 2012 de la cour des comptes sur le contrôle de la TVA

- ✓ L'écart entre l'assiette théorique et les données de la comptabilité nationale se situerait au niveau des 27 Etats à 12 % de l'assiette soit 7% du PIB communautaire ou encore 109 Mds € ! soit pour la France environ 10 Mds €... en 2008
- ✓ les travaux d'évaluation s'appuient également sur les résultats des contrôles fiscaux : les professions indépendantes sont difficilement contrôlables, idem les agriculteurs : « *la fraude fiscale a des répercussions directes sur les mécanismes de redistribution des revenus* »
- ✓ Les études montrent que les déciles supérieurs sont plus enclins à minorer leurs revenus.
- ✓ L'optimisation et la fraude : la frontière c'est la légalité des montages, la fragilité des textes. l'optimisation constitue bien une « dépense budgétaire » mais l'évaluation du coût budgétaire de l'optimisation n'est pas connue ni même suivie...
- ✓ l'abus de droit fiscal : les interventions des services sont tardives, peu nombreuses, et procédures très lourdes...
- ✓ il existe des défauts inhérents à la procédure de contrôle elle-même
- ✓ les résultats du contrôle fiscal concernent en priorité des contribuables connus des services, quid des situations dissimulées ? Il existe de réelles difficultés des services de la DGFiP à appréhender l'économie souterraine
- ✓ les résultats du contrôle fiscal comprennent peu de cas de fraude élaborée : la lutte contre la grande fraude est très difficile : les administrations sont démunies de moyens efficaces pour découvrir les circuits et apporter les preuves nécessaires exigées par les juges ; : internationalisation des économies, mouvements transfrontaliers de biens et de services, flux financiers , paradis fiscaux...
- ✓ les résultats du contrôle fiscal ne reflètent pas la vraie fraude, on n'attrape dans le meilleur des cas que l'une partie des fraudeurs,
- ✓ les résultats liés à la procédure d'office ne peuvent servir à une évaluation fiable de la fraude,
- ✓ ne correspondent pas à la totalité de la fraude réalisée par le contribuable,
- ✓ les résultats du CF n'anticipent pas la suite contentieuse...



L'évaluation du sénat dans son rapport de juillet 2012 (entre 30 et 36 Mds €) est un plancher loin de la réalité comme il le reconnaît. Pour la CGT Finances Publiques ont sans doute bien au dessus, plutôt entre 60 et 100 Mds € selon les risques que l'on intègre.

2. la question des procédés frauduleux, de leur recension

Le problème de la fraude au marché de quota CO 2 a montré que les services sont mobilisés par les résultats statistiques - c'est la demande du politique - alors que ce qui importe c'est la réactivité et le décloisonnement des services. Les procédures internes de fonctionnement hiérarchiques dans les directions comme la DNEF sont lourdes ; elles sont plus réactives pour contrôler les personnels que les procédés frauduleux.

La question des enjeux de la fraude liée aux petites et moyennes entreprises et la faible mise en œuvre de l'article L 16 D du LPF (contrôle des opérations TVA des jeunes entreprises) montrent que les difficultés sont liées aux carences de l'administration : oui les agents de la DGFIP sont rentables..

3. la question des outils juridiques et des moyens humains

Le premier constat est celui d'un décalage entre le discours extérieur de la France vis à vis de la fraude, de l'évasion fiscale internationale, du blanchiment, et puis la mise en œuvre en interne des outils dont elle se dote avec quelques difficultés ; comme si on avait peur que ceux-ci soient utilisés trop souvent ou de façon trop performante. Du Gafi en 1989, à la pénalisation de la corruption, de l'entraide judiciaire, (convention de Merida 2005), la France se pose en avant dans la lutte contre la délinquance économique et financière internationale. **Mais avec quelle réussite au plan intérieur ?**

Pour la CGT, la lutte contre les paradis fiscaux n'est pas un problème technique. C'est d'abord une question de volonté politique.

Les professions de conseil passent beaucoup de temps au montage de nouveaux schémas d'évasion fiscale. C'est ainsi par exemple qu'on détourne la directive européenne sur l'épargne déjà fortement permissive comme l'avait rapporté une émission de la BBC sur l'organisation de l'évasion fiscale à Jersey.

Selon Daniel Lebègue les paradis fiscaux occasionnent une perte de recettes fiscales de 20 Mds € par an dont 10 relèvent des multinationales, 5 aux particuliers et 5 à la TVA.

2,5 millions de sociétés écran, sociétés de domiciliation, dans le monde, une présence massive des grandes entreprises françaises et des banques dans les paradis fiscaux.

Depuis quelques années on ajoute des articles répressifs, des outils structurels (la flagrance qui est une usine à gaz, BNRDF, une vingtaine d'agents ; celle-ci ne peut être saisie qu'après avis de la CIF) ; les procédures sont engorgées selon les services.

LES OUTILS DU CGI : combien de fois sont-ils mis en œuvre ? Avec quels droits rappelés ? Et quelles pénalités ? Et quel recouvrement définitif ?

- art 57 : prix de transfert,
- L 13 : obligation de documentation des prix de transfert (étendu à toutes les entreprises en Espagne),
- 238 bis OI : produits des actifs transférés imposables en France
- 209 B paradis fiscaux, montages artificiels, état ou territoires non coopératifs : résultats imposables en France,
- 123 bis : participations dans des structures financières établies dans un pays à régime fiscal privilégié (paradis fiscal) imposition aux RCM,
- 155 A : prestations de services versées à l'étranger (sportifs et spectacle),
- 238 A : paiements à des résidents étrangers (paradis fiscaux)
- 1649 AA : déclarations des contrats d'assurance vie souscrits à l'étranger,
- 1649 AB : gestionnaires de trusts, obligations déclaratives,
- 238 OA : ETNC paradis fiscaux (liste noire) : pas de convention d'assistance administrative.

La création d'Evafisc à la DNEF, fichier recensant les comptes bancaires des évadés fiscaux par le droit de communication opéré près des banques, avec extension des délais de prescription à 10 ans pour les comptes non déclarés est un premier pas pour aller dans le sens de ce que nous réclamons depuis toujours, une levée du secret bancaire. Celui-ci doit être étendu au niveau européen. (Cf les 3000 fraudeurs du fichier HSBC dont l'utilisation a été fragilisée par la jurisprudence).

Cet outil va de paire avec l'interdiction des paradis fiscaux que nous réclamons.

4. quelles pistes pour le législateur

On a su mettre en place au niveau européen un marché de quotas CO2, et on est incapable de mettre en place une coopération renforcée pour réprimer la fraude à ces mêmes marchés.

Pour la CGT Finances Publiques les coopérations renforcées doivent être mises en œuvre. La coopération renforcée relative à la taxe sur les transactions financières est un début.

Les outils juridiques sont peu efficaces, les procédures longues, les moyens humains en baisse.

- L 16 B et BNRDF...,
- optimisation fiscale / fraude,
- **obtenir la communication des schémas de montages financiers des banques,**
- **coercition des banques et des conseils : sont ils auditionnés ?**
- avocats dispensés par Bruxelles de communiquer à Tracfin les soupçons d'évasion fiscale à lever,
- secret bancaire à lever...,
- sanctions de délit pour fraude fiscale inadapté : le rôle de la CIF et le nombre de condamnations pénales : parallèle avec d'autres pays...



le billet d'humeur

Nous méritons mieux que les menteurs flingueurs !



JE SUIS DE MAUVAIS POIL
AUJOURD'HUI!

Si on ne peut que partager les propos de Georges Clémenceau expliquant que les cimetières étaient remplis de gens irremplaçables, ils existent des circonstances qui nous amènent

à marquer quelques nuances.

Bien qu'il serait hypocrite de verser des larmes de crocodile sur le décès de Margareth Thatcher, fossoyeuse de la classe ouvrière britannique et promotrice avant-gardiste du libéralisme poussé au paroxysme de la barbarie, d'autres personnalités disparues continuent à nous faire profondément défaut. C'est le cas, par exemple, de Michel Audiard et de sa verve scénariste.

Auteur de répliques cultes, comme « les cons, ça ose tout, c'est même à cela qu'on les reconnaît », nous sommes en droit de nous interroger sur les pensées que lui auraient inspirées le mur des cons du syndicat de la magistrature et les borborygmes grossiers des épinglés, partisans pour la plupart de la répression antisyndicale.

Est-ce que, vivant, ce dialoguiste de génie, qui déclarait « que les conneries, c'est comme les impôts, on finit toujours pas les payer », serai prêt à reconnaître l'approximation de cette affirmation, au regard de l'actualité animée par CAHUZAC, GUEANT, SARKOZY et le fils de Laurent FABIUS. Enfin, et c'est cela sans doute le plus savoureux à imaginer, porté par l'inspiration de l'indigne et du ridicule de toutes ces affaires, mettrait-t-il sa plume au service d'une œuvre cinématographique intitulée les menteurs flingueurs ?

Hélas la vraie vie n'est ni du cinéma, ni de la fiction :

- ✓ La casse de l'industrie dont le licenciement d'un salarié induit la suppression indirecte de quatre emplois,
- ✓ Le démantèlement des services publics s'inscrivant dans une perspective d'affaiblissement politique de la puissance publique pour laisser les coudées franches aux marchés financiers,
- ✓ Le gavage des actionnaires soigneusement prodigué au prétexte de la compétitivité avec comme conséquences la liquidation des cadres protecteurs pour le monde du travail, la montée du chômage et l'explosion des inégalités sociales ;

Constituent autant de délit contre notre communauté humaine qui appellent des ripostes qui soient proportionnées à la hauteur des crimes commis !

Le vocabulaire vous paraît excessif ? Pour justifier la force de ses mots et surtout de l'action, nul besoin d'évoquer la Grèce, la corruption de ses élites, totalement inféodées à la Troïka, faisant souffrir leur propre peuple avec le raffinement des cruautés des mémorandums adoptés par les gouvernements successifs.

Nul besoin d'évoquer l'Andalousie où le pouvoir central condamne des syndicalistes pour appropriation illégale de terres en jachère et vol de nourriture effectué pour nourrir une population affamée et sans logis.

Dans l'abject, notre pays, seul, suffit en lui-même.

L'utilisation par la majorité à l'Assemblée Nationale de l'article 44-3, imposant le vote bloqué sur le texte de l'ANI dont les dispositions signent l'arrêt de mort du code de travail, généralisent les possibilités d'accords dérogatoires d'entreprise pouvant notamment se traduire par une flexibilité dans les licenciements, une augmentation de la durée du temps de travail et une baisse de la rémunération, **est une véritable honte.**

Nous en conviendrons tous, à l'exception des syndicalistes de salons feutrés et de bilatérales de couloirs, il s'agit là d'un bel exemple de dialogue social visant à nous mettre à genoux en attendant de nous planter d'autres « banderies se voulant encore plus fatales ».

Sauf à entretenir des illusions tenaces sur un hypothétique changement messianique en rupture avec l'austérité, pourquoi en serait-il autrement ? L'article 16 du TSCG ne stipule-t-il pas que toute négociation sociale à l'échelle d'un pays est subordonnée à l'état des finances de celui-ci !

Sur ce sujet, **lui**, président de la République a été clair. La priorité, c'est la lutte contre les déficits publics et le respect des critères de convergence de Maastricht. En revanche, là où les choses se corsent, c'est sur la motivation des arbitrages budgétaires.

Ainsi, on nous explique que les économies doivent être supportées par les administrations et les fonctionnaires. Médiatiquement, dans le chantier de ruine résultant de la haine attisée par l'ancien pouvoir de droite à l'égard des agents des services publics, cette nouvelle attaque démagogique trouve grâce aux yeux d'une opinion publique déboussolée.

Pour ceux dont ce constat laisserait dubitatif, nous les renvoyons aux attitudes hostiles manifestées par une partie des contribuables reçus dans les services d'accueil suite au CAHUZAC GATE.



Afin de ne pas apparaître comme des phonographes rayés, nous ne reviendrons pas sur l'ordre de grandeur entre les mesures coûteuses prises, sans aucune contrepartie, en faveur du patronat et des marchés financiers, et le montant des coupes budgétaires, lourdes de conséquence pour les missions, l'emploi public, le pouvoir d'achat et les conditions de vie au travail, relativement insignifiantes par rapport aux cadeaux faits au MEDEF et à ses alliés.

Berthold Brecht disait : « bifteck d'abord » ! En qualité de syndicaliste, c'est bien la défense du « bifteck » pour les salariés qui fonde notre préoccupation majeure !

Des services d'accueil asphyxiés à qui on demande d'éponger le malaise social généré par la crise systémique, aux problèmes de sous-effectifs pesant sur l'exercice des missions, les droits et garanties des collègues, leur quotidien et en allant jusqu'à la collègue, cadre C, partant à la retraite avec un niveau de pension incomplet ne lui permettant pas de conserver son logement, ce sont bien ces choses là qui nous intéressent.

Que les délires de certains journalistes hallucinés, assimilant le succès des clubs allemands de football en ligue des champions à une victoire de la rigueur des plans d'austérité contre les fainéants du sud, puisse émouvoir dans les foyers, nous laisse totalement rêveur.

Qu'aujourd'hui, comme un ultime recours, l'Extrême Droite, garante loyale du système de classe, soit encore agitée, par les même vendeurs de réclames, pour éviter de répondre aux revendications populaires, démontre bien l'urgence des développements des mobilisations sociales pour éviter la bascule vers des processus irréversibles qui ne peuvent que conduire au pire.

- ✓ **Enfin pour ce qui est de CAHUZAC, de son argent planqué dans les paradis fiscaux,**
- ✓ **De GUEANT ou des supposés financements libyens de la campagne électorale de SARKOZY,**

✓ **du fils FABIOUS, non imposable à l'Impôt sur le Revenu, et ayant pu acheter un appartement de 7 millions, d'euros,**
Sauf à critiquer les passerelles existantes entre politique et argent et le besoin que le peuple reprenne le contrôle de son destin, cela n'est pas notre histoire mais bien celle des magistrats fussent-ils bâtisseurs de mur des cons et surtout indépendant des pressions de tout genre.

- ✓ **POUR UNE REPUBLIQUE PLUS JUSTE AFFRANCHIE DU MONDE DE LA FINANCE,**
- ✓ **POUR NOTRE FUTUR, CELUI DE NOS ENFANTS,**
- ✓ **POUR NOS MISSIONS, NOS EMPLOIS, NOS REMUNERATIONS, NOS CONDITIONS DE VIE AU TRAVAIL,**
- ✓ **CONTRE LA LIQUIDATION DES SERVICES PUBLICS**

MOBILISONS NOUS ! MOBILISONS NOUS !

A LA DGFIP : Contre la démarche stratégique et pour l'établissement d'un réel bilan contradictoire de la fusion basée sur nos revendications...

Au Niveau Fonction Publique : Contre les attaques du statut général des fonctionnaires, la MAP et l'Acte III de la Décentralisation...

Au niveau Interprofessionnel et Européen : Pour l'abrogation de l'ANI, prélude à la casse générale du statut des fonctionnaires d'Etat, contre les plans d'austérité et pour des logiques réellement alternatives en faveur d'une autre répartition des richesses pour le progrès social, l'emploi et des services publics axés sur les besoins de la nation.

LE MUR DES CONS





RENCONTRE DU JEUDI 4 AVRIL AVEC LE SYNDICAT GREC DU PAME

Conscients que la satisfaction de nos revendications passe aussi par le combat contre les plans d'austérité et les orientations prises sur le plan européen et leurs influences sur les politiques nationales, la CGT Finances Publiques a décidé d'entamer un travail de coopération avec les syndicats européens partageant notre vision.

C'est dans ce cadre, que profitant de ses congés en terre hellénique, notre Secrétaire Général a rencontré à Athènes les dirigeants grecs de la centrale du PAME.

Après avoir échangé sur la situation sociale de la France et de la Grèce et confronté leurs points de vue respectifs sur la stratégie syndicale à construire, il a été convenu de renforcer les liaisons entre nos deux organisations.

Un plan de travail est en cours d'élaboration pour développer des actions revendicatives communes visant à mobiliser les fonctionnaires des administrations financières publiques.

Lors de la précédente CEN, il a été retenu le principe d'organiser, après la rentrée, une rencontre à Paris, associant de manière large, les syndicats de plusieurs pays en vue de concrétiser nos objectifs de lutte.

de 15000 fonctionnaires d'ici fin 2014, condition au déblocage d'un nouveau prêt.

Le texte exigé par les créanciers internationaux de la Grèce, a été approuvé par les députés de la coalition au pouvoir à Athènes, par 168 voix contre 123. Il prévoit le renvoi d'ici fin 2014 de 15.000 fonctionnaires, dont 4.000 en 2013. Cette loi ouvre la voie au versement d'une nouvelle tranche de 8,8 milliards d'euros des prêts consentis au pays par l'UE et le FMI.

Les fonctionnaires censés être renvoyés sont ceux sanctionnés pour corruption ou incompétence, ceux poussés au départ volontaire à la retraite ou les victimes de la suppression de leur poste après la fermeture de dizaines d'organismes publics.

Dimanche soir, une manifestation de 800 personnes, selon la police, a eu lieu à l'appel des syndicats du privé et du public sur la place Syntagma, en bas du parlement, dans le centre d'Athènes.

Outre la restructuration du secteur public, la loi adoptée qui ne comporte qu'un seul article, une pratique récurrente pour contraindre les députés de voter l'ensemble des dispositions, prévoit l'extension d'un impôt foncier, imposé en 2011, mais en le réduisant de 15%.

Il prévoit également l'ouverture à la concurrence de nouvelles professions et des facilités de paiement, néanmoins sous de strictes conditions, pour permettre à l'Etat de récupérer des milliards d'euros d'arriérés d'impôts et de cotisations sociales auprès des ménages ou d'entreprises endettés.

Le principal parti de l'opposition, Syriza, a déposé une motion d'anticonstitutionnalité de la procédure d'urgence, qui a été rejetée par le parlement.

La Grèce est soumise aux politiques d'austérité depuis près de 5 ans. L'économie du pays s'est contractée de près d'un quart entre 2008 et 2013

(légende photo :
Pontikos Georgios,
responsable du secteur
international du PAME et
Casas Michaël,
Secrétaire Général CGT
Finances Publiques).



Le Parlement grec a validé une loi visant à accélérer la réforme de son administration. Un texte imposé par la troïka qui prévoit le renvoi



tandis que le taux de chômage s'est envolé jusqu'à toucher 27% de la population active.

Hier, le président de la République a engraisé les « pigeons » en distribuant de nouveaux allègements fiscaux, et vanté les louanges de l'entrepreneuriat dès le plus jeune âge.

Devant un parterre de plus de 300 patrons, François Hollande a lancé, hier, une grande opération séduction sous les dorures de l'Élysée. Un discours, mais surtout des mesures à l'attention de ceux qui, chaque jour, sont de plus en plus inquiets lorsque la courbe du chômage grimpe indéfiniment et dont les salaires sont à l'arrêt. Mais n'épargnant aucun âge de la vie quant il s'agit de « stimuler l'esprit d'entreprendre ».

Ainsi a-t-il annoncé que, de la 6^e à la faculté, les enfants auront droit à des enseignements spécifiques et même à des accompagnements « à la création d'entreprise ». Un dispositif « Entrepreneur étudiant » sera aussi créé pour ceux qui montent une entreprise à la sortie de leurs études. Outre les incantations à l'esprit d'entreprendre en forme de flatterie, le président de la République s'est adressé aux patrons, les bras chargés de mesures, dont la plus attendue ou la plus médiatisée restait la réforme de la fiscalité des plus-values de cession.

Des abattements généreux

Les chefs d'entreprise qui vendent leur société ou les actionnaires qui cèdent leurs actions seront désormais taxés sous le barème de l'impôt sur le revenu, mais ils bénéficieront d'un abattement suivant la durée de la détention de leur part. Pour une détention inférieure à deux ans, aucun abattement ne s'appliquera, le prélèvement sera de 44 %. Pour une détention comprise entre deux et huit ans, un abattement de 50 % sera appliqué et pour une détention à plus de huit ans, l'abattement sera de 65 %. Une progressivité pour « inciter les investisseurs à garder leurs

actions plus longtemps ». Une proposition qui n'est autre qu'une forme d'allégeance aux « pigeons », ce regroupement de quelques dizaines de PDG de start-up qui, en septembre dernier, avaient envahi la Toile, puis battu le pavé pour protéger leur niche. Ces « pigeons » étaient mécontents que leur pécule se retrouve soumis au barème de l'impôt sur le revenu, ce qui aboutissait à un prélèvement pouvant aller jusqu'à 62 % alors que, sous la droite, ce taux avoisinait 34,5 %.

D'autant que le gouvernement va plus loin encore, quitte à rendre quasi inexistante la taxation des plus-values de cession. À côté de ce régime de droit commun, un régime incitatif s'appliquera aux actionnaires de PME de moins de dix ans, aux personnes partant en retraite, aux « jeunes entreprises innovantes », et aux cessions intrafamiliales. Avec une déduction d'impôt de 50 % entre un an et quatre ans, de 65 % entre quatre ans et huit ans, et de 85 % pour une détention supérieure à huit ans... Et pour les patrons partant en retraite, une ristourne fiscale supplémentaire de 500 000 euros sera appliquée.

Un cadeau sera également attribué aux grands groupes, sous couvert d'« un amortissement fiscal sur cinq ans » à condition... qu'ils prennent une participation dans les jeunes PME innovantes. Alors que la semaine dernière, le gouvernement a refusé l'amnistie aux syndicalistes condamnés sous Sarkozy, hier, le président de la République a enfin décrété un « droit à la seconde chance » pour les patrons ayant déposé le bilan qui se retrouvent fichés à la Banque de France.